Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-46_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 2026

Délibération n°46_2026

Objet : CPO La Grande Boutique

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le onze mai deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. DERENNE David ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine) ; Mme BOTTARELLI Laëtitia (pouvoir Mme WALLET Sigrid) ; Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (M. BLANES Frédéric).

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours de renouvellement entre la Grande Boutique de Langonnet, la Commune de Langonnet, Roi Morvan Communauté, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et l'Etat pour la période 2026-2028.

La participation de la Commune de Langonnet est sollicitée en tant que partenaire. Dans cette convention, la Commune participe à déterminer les objectifs culturels qu'elle souhaite voir accomplis par La Grande Boutique ou en lien avec celle-ci.

Il s'agit notamment pour la Grande Boutique d'organiser la fête de la musique tous les ans.
Il est proposé d'inscrire dans la convention que la participation financière annuelle de la Commune de Langonnet soit de 500 € pour le fonctionnement ainsi que de 1 500 € pour l'organisation de la fête de la musique. Elle sera validée chaque année par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de :
- décider de donner un avis favorable à la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec La Grande Boutique
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité :
- décider de donner un avis favorable à la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec La Grande Boutique
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-46_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

